

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	8
Représentés	1
Absents	10

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 10h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_01

Objet : Election du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr BARJOU Gilles, Mr MARESCASSIER Thierry, Mr MORTEMOSQUE Nicolas

Après avoir recueilli les candidatures et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :

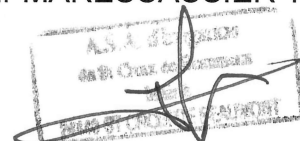
Mr BARJOU Gilles, Mr MARESCASSIER Thierry, Mr MORTEMOSQUE Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	8
Représentés	1
Absents	10

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 10h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_02

Objet : Rapport d'activité

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendue l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	8
Représentés	1
Absents	10

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 10h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_03

Objet : Indemnité membres du Syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 550 € - Mr MARESCASSIER Thierry
- Responsable de station : 950 € - Mr COSER Pierre-Jean

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 9 - voix contre : 0), décide :

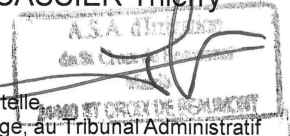
- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de STEINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	8
Représentés	1
Absents	10

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 10h30.

DELIBERATION N° 2026_AP_04

Objet : Information tarifs

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants pour l'année 2026 :


- Charges fixes : 180 € HT/ Module, appel en avril
- Charges variables : 0,18 € HT / m³, appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

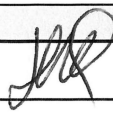

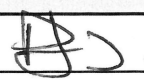
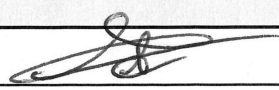
Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry

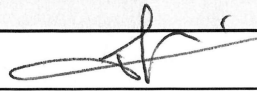


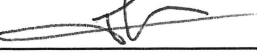


Liste d'émargement

<i>Usager</i>	<i>- Propriétaire</i>	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
		<i>S1</i>	<i>S2</i>	
BARJOU GILLES				
	- BARJOU GILLES	13,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	13,00	0,00	
BOUCHER GUY				
	- BOUCHER GUY	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	4,00	0,00	
BOURGEIX JEAN-LOUIS				
	- BOURGEIX JEAN-LOUIS	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
EARL DES MOUNARDS				
	- EARL DES MOUNARDS	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	6,00	0,00	
EARL DU PARC				
	- DEJOS JEAN LUC	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
EARL MORTEMOUSQUE				
	- BESSE PATRICK	4,00	0,00	
	- MORTEMOUSQUE NICOLAS	22,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	26,00	0,00	
EARL SOULAGE				
	- EARL SOULAGE	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	6,00	0,00	
EI COSER PIERRE-JEAN				
	- COSER MARIE-France	7,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	7,00	0,00	
EI BERNET BENOIT				
	- DEJOS JEAN LUC	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	2,00	0,00	
EI HEYRAUD LAURENT				
	- HEYRAUD LAURENT	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	6,00	0,00	
GAEC DES 4 VENTS				
	- GAEC DES 4 VENTS	10,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	10,00	0,00	
MAGNOL LAURENT				
	- MAGNOL LAURENT	10,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	10,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =


AR Prefecture024-292400579-20260313-2026_AP4-DE
Reçu le 21/04/2026

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
MARGOTTIN MICHEL			
- MARGOTTIN MICHEL	0,00	0,00	
Total de l'usager =		0,00	0,00
MARGOTTIN CHRISTOPHE			
- MARGOTTIN MICHEL	7,00	0,00	
Total de l'usager =		7,00	0,00
MERCIER MONIQUE			
- MERCIER JEAN MARC	3,00	0,00	
Total de l'usager =		3,00	0,00
SCEA LES VERGERS DU PETIT BRASSAC			
- CLAVEL JOEL	4,00	0,00	
- COSTE ANDRE	5,00	0,00	
- MARESCASSIER THIERRY	12,00	0,00	
Total de l'usager =		21,00	0,00
Total sur la Structure =		123,00	0,00

POUVOIR

Je soussigné **MERCIER MONIQUE**, membre de ASA de Ste Croix de Beaumont, donne pouvoir à **M. MARESCASSIER THIERRY** de me représenter à la réunion de l'Assemblée des Propriétaires le 13 mars 2026 à 10h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à _____, le _____
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =